



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2018-2019

JM/JCS

P.V. ENEJER 01

**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Procès-verbal de la réunion du 09 janvier 2019

Ordre du jour :

1. Présentation du programme gouvernemental en matière d'Education nationale, d'Enfance, de Jeunesse, d'Enseignement supérieur et de Recherche
2. Organisation des travaux de la commission
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, M. Frank Colabianchi, M. Georges Engel, M. Marc Hansen, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo, M. David Wagner, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Marc Angel remplaçant M. Franz Fayot
Mme Octavie Modert remplaçant M. Paul Galles

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Lex Folscheid, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Léon Diederich, Mme Christiane Huberty, M. Robert Kerger, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Franz Fayot, M. Paul Galles

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

*

1. Présentation du programme gouvernemental en matière d'Education nationale, d'Enfance, de Jeunesse, d'Enseignement supérieur et de Recherche

Après quelques paroles de bienvenue et la présentation des vœux de Nouvel An, M. le Président de la Commission passe la parole à M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui exprime l'espoir d'une collaboration constructive avec la Commission. L'orateur présente ensuite les grandes lignes du programme gouvernemental en matière d'Education nationale, d'Enfance, de Jeunesse, d'Enseignement supérieur et de Recherche, pour le détail desquelles il est renvoyé au document figurant en annexe du présent procès-verbal.

Les faits saillants dudit programme se présentent comme suit :

- *Dans les domaines de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse :*

- la confirmation de l'approche holistique, entamée en 2013 par la fusion des départements de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, qui consiste à mettre en place un cadre éducatif et d'accueil cohérent et qualitatif tant au niveau de l'éducation formelle qu'au niveau de l'éducation non formelle des enfants et des jeunes ;
- la consolidation, l'évaluation et, le cas échéant, l'adaptation des réformes entamées pendant la législature 2013-2018 ;
- la poursuite de la diversification de l'offre scolaire ;
- le lancement de projets et d'actions dans les domaines des nouveaux médias et du numérique ;
- la réalisation de l'idée du « Bildungsdësch » ;
- la redéfinition du profil de l'enseignant ;
- le recrutement de personnel compétent ;
- l'introduction de la gratuité de l'accueil et de l'encadrement des élèves de l'enseignement fondamental dans les maisons relais pendant les semaines scolaires ;
- le renforcement de la démarche qualité dans le domaine de l'éducation non formelle ;
- le développement d'un cadre de référence pour assurer la qualité dans le secteur de l'aide à l'enfance et à la famille ;
- l'introduction d'un cadre légal uniforme pour les écoles à journée continue ;
- le développement d'un concept d'aide aux devoirs dans l'enseignement fondamental et la professionnalisation des cours d'appui dans l'enseignement secondaire ;
- la généralisation des équipes socio-éducatives dans les lycées ;
- la valorisation de la formation professionnelle, dont l'offre sera modernisée ;

- l'amélioration et l'augmentation de l'offre en matière de formation du « Life long learning » et de la formation des adultes ;
- l'ouverture des structures d'éducation et d'accueil aux parents afin de privilégier les échanges avec les professionnels du secteur ;
- la mise en place de navettes « clubs enfants » (« Kindervereinsbus ») ;
- la promotion des compétences linguistiques, notamment au niveau de l'enseignement de la langue française dans l'enseignement fondamental et au niveau de l'utilisation des langues véhiculaires dans l'enseignement secondaire ;
- la promotion de la langue luxembourgeoise ;
- le développement de compétences en matière de sciences naturelles et de nouvelles technologies ;
- la transmission de compétences dans des matières transversales telles que l'éducation aux médias, l'éducation au développement durable ou l'éducation à la citoyenneté ;
- le renforcement du personnel des quinze directions de région de l'enseignement fondamental ;
- le renforcement et la professionnalisation des directions au niveau de l'enseignement secondaire, notamment via le recrutement de directeurs administratifs ;
- le réexamen des méthodes d'évaluation en vigueur pour l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire ;
- la mise en place d'une démarche qualité au niveau de la prise en charge des enfants à besoins éducatifs spécifiques ;
- la diversification de l'offre de prise en charge stationnaire du Centre socio-éducatif de l'Etat ;
- le renforcement des efforts en matière de prévention du décrochage scolaire et de mesures de réintégration ;
- l'implantation de nouveaux internats au centre et au sud du pays.

- *Dans les domaines de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :*

- la volonté de poursuivre l'excellence en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- la garantie du principe d'autonomie des organismes publics de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- la confirmation des investissements publics dans la recherche et l'innovation, qui seront portés à un pour cent du PIB ;
- la création d'un comité de coordination regroupant les organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de renforcer la gouvernance du système et de favoriser la réalisation de synergies entre les différents acteurs du secteur ;

- le réexamen du cadre législatif en vigueur à la lumière des lignes énoncées dans le programme gouvernemental ;
- la révision de la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, impliquant, entre autres, une révision des procédures d'accréditation des programmes d'études menant au brevet de technicien supérieur (BTS) et des institutions et des programmes d'enseignement supérieur étrangers sur le territoire luxembourgeois ;
- la participation du Luxembourg au projet « Améliorer les performances des systèmes d'enseignement supérieur » de l'OCDE ;
- l'optimisation de l'offre des programmes d'études menant au BTS ;
- le renforcement d'actions en faveur de la mobilité internationale et intersectorielle des chercheurs et professeurs ;
- la lutte contre la précarisation du statut de chercheur ;
- la définition des domaines de recherche prioritaires suivants : les finances (notamment les finances vertes), les sciences de l'éducation, la biomédecine, les sciences et technologies de l'information et de la communication, les matériaux innovants, les sciences de l'environnement, la transition écologique, l'histoire contemporaine ;
- la confirmation de la mise en place d'un premier cycle d'études médicales ainsi que du développement de formations médicales spécialisées dans les domaines de l'oncologie et de la neurologie ;
- le développement du site Belval et l'implantation de la Faculté de droit, d'économie et de finance de l'Université ainsi que de l'Institut Max Planck Luxembourg sur un site unique à Luxembourg-Kirchberg.

- Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- Suite à un questionnement d'une représentante du groupe politique CSV sur l'enseignement de sujets transversaux tels que l'éducation à la citoyenneté, l'entrepreneuriat ou le développement durable, M. le Ministre explique qu'il ne revient pas au Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse d'en définir les contenus, mais aux organes compétents, à savoir au Conseil national des programmes ainsi qu'aux commissions des programmes de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire de procéder à une analyse des programmes existants et, le cas échéant, de proposer des adaptations.
- Une représentante du groupe politique CSV demande des précisions au sujet de l'organisation du « Bildungsdësch ». M. le Ministre souligne que cette démarche vise à associer toutes les parties prenantes de l'Education nationale aux sujets relevant de la politique éducative. Puisque l'objectif consiste à créer un large consensus, il n'appartient pas au Ministère de fixer d'office la démarche à suivre ou de déterminer les partenaires à inclure ou à exclure. Il s'agit plutôt d'un processus dynamique se dégageant de discussions à mener à différents niveaux, à l'instar de la Chambre des Députés, auprès de laquelle M. le Ministre a introduit, en date du 7 février 2018, une demande d'organisation d'un débat de consultation au sujet du « Lëtzebuerger Bildungsdësch ».

- Suite à un questionnement afférent d'une représentante du groupe politique CSV au sujet de la redéfinition du profil de l'enseignant, M. le Ministre explique qu'il entend évoquer ce sujet dans le cadre du « Bildungsdësch ». En effet, toute adaptation du profil de l'enseignant a des effets à long terme sur le paysage éducatif national, de sorte qu'il importe d'y associer toutes les parties prenantes.

- Suite à un questionnement afférent d'une représentante du groupe politique CSV, il est précisé que l'échéancier des adaptations à apporter au stage d'insertion professionnelle à l'enseignement fondamental sera aligné sur les modifications annoncées au niveau du stage de la Fonction publique en général. Lors de la réduction dudit stage de trois ans actuellement à deux ans, il sera veillé à ce que les contenus de la formation soient réagencés de façon adéquate.

- Il est précisé que la gratuité de l'accueil et de l'encadrement des élèves de l'enseignement fondamental dans les maisons relais pendant les semaines scolaires est à priori illimitée au niveau des horaires. Le calendrier de la mise en place de cette mesure, qui vise à réduire les charges financières des familles, sera déterminé par le Gouvernement.

- Suite à un questionnement afférent d'une représentante du groupe politique « déi gréng », M. le Ministre précise que la gratuité des prestations des assistants parentaux, par analogie au projet gouvernemental en matière de gratuité de l'accueil et de l'encadrement des élèves en maison relais, n'est actuellement pas envisagée.

- Il est précisé que le recrutement de directeurs administratifs dans les lycées a comme objectif de délester les directeurs d'établissement de charges administratives, de sorte qu'ils puissent se concentrer pleinement sur leurs missions de développement pédagogique.

- Suite à un questionnement afférent d'une représentante du groupe politique CSV, M. le Ministre précise que la démission du directeur adjoint de l'Ecole nationale pour adultes n'est pas due à une éventuelle remise en question des missions de l'Ecole. En effet, celle-ci reste dédiée à sa mission de « donner une seconde chance » aux personnes ayant dépassé l'âge de la scolarisation obligatoire, ainsi que d'offrir des formations dans le cadre de l'éducation des adultes et des formations continues pour adultes.

- Il est précisé que le projet de mise en place de navettes « clubs enfants » n'a pas comme unique objectif de créer un transport public gratuit pour les activités extrascolaires, mais de promouvoir la mise en réseau des acteurs locaux concernés, tels que les écoles de musique, les clubs sportifs ou les associations culturelles.

- Une représentante du groupe politique CSV se renseigne sur les raisons pour lesquelles l'enseignement musical relève dorénavant du champ de compétences du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et non plus de celui du Ministère de la Culture, compétent pendant la législature 2013-2018. L'intervenante demande par ailleurs des précisions au sujet de l'introduction de la gratuité dudit enseignement. M. le Ministre explique que l'enseignement musical fait partie intégrante du concept d'éducation globale auquel le Ministère aspire. L'orateur fait état de nombreuses pistes de réflexion utiles proposées par le Ministère de la Culture en vue de l'introduction de la gratuité de l'enseignement musical, qui vont servir de base pour la mise en place pratique dudit projet au cours des prochaines années. A cet effet, le Ministère entend entamer des pourparlers avec les autorités communales concernées, lors desquels le sujet du contenu des cours d'enseignement musical sera également abordé. Alors qu'il est prévu d'introduire des cours gratuits pour musiciens débutants, la question de savoir si cette disposition concerne uniquement les élèves mineurs ou les adultes également devra encore être tranchée.

- Suite à un questionnement afférent d'une représentante du groupe politique CSV, le représentant du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse explique que le futur site de l'internat du Lycée technique agricole, au moment du déménagement dudit lycée à Gilsdorf, reste sujet à discussion avec le Ministère des Travaux publics. En attente d'une décision afférente, la coopération de l'association Jacques Brocquart, en charge de la gestion de l'internat du Lycée technique agricole, avec l'internat Sainte Anne, qui dispose de capacités suffisantes pour accueillir les élèves concernés dudit lycée, fonctionne à la satisfaction des parties concernées.

- Suite à un questionnement d'une représentante du groupe politique « déi gréng », il est précisé qu'à ce stade 80 instituteurs spécialisés dans la prise en charge des élèves à besoins particuliers ou spécifiques (ci-après « I-EBS ») ont été recrutés. Une nouvelle procédure de recrutement sera lancée au cours des prochaines semaines afin d'engager 70 agents supplémentaires. A noter que le Gouvernement vise à recruter 150 I-EBS sur une période de quatre ans. M. le Ministre souligne que ces instituteurs ont comme tâche principale la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques en classe. Ils se concertent avec les titulaires de classe et l'équipe pédagogique et assurent le lien avec les parents et avec la commission d'inclusion qui siège au niveau régional. Lesdits instituteurs ne sont pas appelés à interagir directement avec les centres de compétences en pédopsychologie spécialisée, qui agissent au niveau national, alors que l'action des I-EBS se concentre sur le niveau local. Néanmoins, l'échange d'informations entre les niveaux local, régional et national est primordial, ceci afin de garantir une prise en charge optimale de l'élève concerné.

- Une représentante du groupe politique CSV demande des informations au sujet de la nouvelle qualification de niveau diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) dans le domaine de l'éducation non formelle. M. le Ministre explique que cette formation, qui est complémentaire à la qualification de niveau DAP dans le domaine de l'aide socio-familiale, vise à offrir une formation de qualité aux personnes aspirant à un emploi dans le secteur de l'éducation non formelle de l'enfance, et qui ne réussissent pas à terminer la formation d'éducateur. Cette nouvelle voie de formation permet également de pallier les besoins en personnel du secteur de l'éducation non formelle.

- Suite à une observation afférente d'une représentante du groupe politique CSV, M. le Ministre affirme son soutien à l'idée de la création d'une maison d'accueil pour enfants victimes de maltraitance, à l'instar des « Barnahus » des pays scandinaves. L'orateur souligne que le succès de telles structures dépend de l'adhésion de tous les partenaires concernés, dont les forces de l'ordre notamment.

- Il est précisé que, suite à l'échec du projet PPP (« public-private partnership ») en vue de la conception, de la construction, du financement et de l'exploitation du Lycée technique Bonnevoie, le Gouvernement entend procéder à la réalisation des nouvelles infrastructures dudit lycée sous forme classique. Les travaux afférents débiteront sous peu. A noter que la réalisation du projet n'a pas été retardée de façon conséquente suite à l'échec du projet PPP.

- Suite à une demande afférente d'une représentante du groupe politique CSV, il est convenu que M. le Ministre dressera, lors d'une prochaine réunion de la Commission, un premier bilan des missions réalisées par les agents régionaux auprès des services d'éducation et d'accueil pour enfants, des assistants parentaux et des services pour jeunes, conformément à la loi du 24 avril 2016 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse.

- Une représentante du groupe politique CSV demande des précisions au sujet de l'intention du Gouvernement de diversifier l'offre de prise en charge stationnaire du Centre socio-

éducatif de l'Etat. M. le Ministre explique que cette proposition, qui avait été évoquée dans le cadre de la réforme de la loi sur la protection de la jeunesse entamée pendant la législature 2013-2018, implique non seulement une diversification dudit Centre du point de vue géographique, mais surtout la création de structures variées et adaptées aux besoins et aux profils des jeunes concernés. Dans cette même lignée, il est également envisagé de transférer la prise en charge des jeunes concernés à des prestataires autres que le Centre socio-éducatif de l'Etat, comme les Maisons d'enfants de l'Etat ou des structures conventionnées du secteur privé par exemple. L'orateur souligne l'importance d'une approche structurée avant toute création de nouvelles structures de prise en charge, ceci afin d'éviter une concentration de l'offre dans certaines régions du pays uniquement. Par ailleurs, le Ministère entend procéder à une analyse des missions des structures œuvrant dans le domaine de la prise en charge d'enfants et de jeunes en situation de détresse, ceci afin de déterminer si l'offre existante correspond aux besoins du terrain. L'intervenant met en évidence l'importance d'une étroite concertation des autorités compétentes, telles que les commissions d'inclusion et les commissions nationales d'inclusion, afin d'éviter que les jeunes concernés soient placés dans des structures qui ne correspondent pas à leurs besoins et problématiques spécifiques.

- Un représentant du groupe politique CSV prend acte de l'intention du Gouvernement de réformer la loi sur l'enseignement privé ainsi que d'élaborer une procédure pour évaluer l'opportunité de la création de toute nouvelle école privée. L'intervenant donne à considérer que la détermination de critères en vue de la création de nouvelles écoles privées sera cependant difficile.

- Suite à un questionnement afférent d'une représentante du groupe politique CSV, le représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche donne des précisions au sujet des études médicales à l'Université du Luxembourg. En vertu des accords conclus entre les Gouvernements luxembourgeois et français, 34 étudiants qui ont réussi leur première année en études médicales à l'Université du Luxembourg peuvent être admis en deuxième année d'études médicales aux Universités de Lorraine, de Strasbourg et de Paris. A partir de l'année académique 2022/2023, les mêmes universités françaises accueilleront un nombre maximal de 25 étudiants ayant réussi leur premier cycle en sciences médicales à l'Université du Luxembourg. A noter qu'un accord conclu entre le Gouvernement luxembourgeois et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique prévoit un nombre de 15 places en deuxième année d'études médicales pour des étudiants en provenance de l'Université du Luxembourg ayant réussi leur première année d'études. Un ancien accord conclu avec trois universités du Freistaat Bayern permet l'admission de trois étudiants de l'Université du Luxembourg aux études médicales. Afin d'assurer un accès à long terme des étudiants luxembourgeois désireux de poursuivre leurs études médicales en Allemagne, le Ministère suit de près les discussions actuellement en cours au niveau fédéral allemand pour ce qui est de la réforme du système de numérus clausus. A noter que les préparations en vue de la mise en place du premier cycle d'études médicales à l'Université du Luxembourg à partir de l'année académique 2020/2021 suivent leur cours. Ainsi, l'Université vient de finaliser le recrutement de la personne responsable de la formation médicale précitée, dont la nomination reste à être validée par le conseil de gouvernance de l'Université.

- Suite à un questionnement afférent d'une représentante du groupe politique CSV, M. le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche explique que le Gouvernement entend assurer un suivi de l'évolution du statut du chercheur. Si des situations de précarité s'avèrent réelles, il y sera remédié.

- Suite à des questionnements afférents de représentants du groupe politique CSV, M. le Ministre explique que le calendrier présidant à la finalisation des travaux de construction des futurs locaux de la Faculté de droit, d'économie et de finance de l'Université et de l'Institut

Max Planck Luxembourg à Kirchberg est déterminé par l'Administration des bâtiments publics. En tout cas, il est prématuré de décider, au stade actuel, de la réaffectation des bâtiments qui se libéreront au campus Limpertsberg.

- Suite à un questionnement afférent d'une représentante du groupe politique CSV, M. le Ministre explique que les domaines de recherche prioritaires déterminés dans le programme de gouvernement sont l'expression de la volonté politique des trois partis de la coalition. Cette liste de priorités n'est en aucun cas opposée à l'autonomie des organismes d'enseignement supérieur et de recherche, qui reste entière.

- Un représentant du groupe politique CSV, prenant note des intentions gouvernementales en matière de révision des procédures d'accréditation des institutions et des programmes d'enseignement supérieur étrangers sur le territoire luxembourgeois, estime qu'il serait souhaitable que l'Université du Luxembourg se soumette également à de telles procédures. Le représentant ministériel explique que certains programmes d'études de la Faculté de droit, d'économie et de finance de l'Université disposent d'ores et déjà d'une telle accréditation. Par ailleurs, le contrat d'établissement 2018-2021 prévoit que l'Université s'engage à faire accréditer, pendant la période précitée, une formation de bachelor et une formation de master supplémentaires par faculté.

*

M. le Président propose de poursuivre l'échange de vues lors de la prochaine réunion de la Commission.

2. Organisation des travaux de la commission

Faute de temps, ce point est reporté à la prochaine réunion de la Commission.

3. Divers

Aucun point divers n'est abordé. La prochaine réunion de la Commission est fixée au 16 janvier 2019.

Luxembourg, le 14 janvier 2019

La Secrétaire-administrateur,
Joëlle Merges

Le Président de la Commission de l'Education nationale,
de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche,
Gilles Baum

Annexe :

Accord de coalition 2018-2023 : Volets Education, Enfance et Jeunesse ; volets Enseignement supérieur et Recherche

Education, Enfance et Jeunesse

Par la fusion, en 2013, du département de l'éducation nationale, chargé de l'éducation formelle, avec celui de l'enfance et de la jeunesse, chargé de l'éducation non-formelle, un changement de paradigme important a été entamé. Il a consisté à développer une approche holistique permettant d'atteindre un objectif commun qui est celui d'assurer aux enfants et jeunes un cadre éducatif et d'accueil cohérent et de qualité. La collaboration de ces deux ordres d'éducation sera renforcée en allant de pair avec des initiatives communes en vue d'une éducation globale mettant l'enfant au centre des préoccupations.

Au cours de la précédente période législative, le Gouvernement a initié et mis en œuvre une série de réformes afin de moderniser le système éducatif et scolaire luxembourgeois. L'actuelle législature fonctionnera désormais sous le signe de la consolidation, de l'évaluation des effets desdites réformes et, en cas de besoin, de leur adaptation. Aussi l'engagement en faveur du renforcement de l'école publique et du développement prioritaire des offres scolaires publiques est réitéré.

Ainsi, l'école publique doit continuer à s'ouvrir à la diversité de sa population en adaptant son offre éducative et scolaire aux besoins réels de ses élèves. La promotion de l'égalité des chances reste un principe directeur qui caractérisera l'action gouvernementale dans les années à venir. Il sera veillé à donner à chaque enfant des chances équitables de réussir et de construire son avenir. L'action politique au niveau de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse sera en ligne avec les objectifs de l'éducation au développement durable définie dans l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui propose des outils pour intégrer les contenus y relatifs à tous les niveaux du système éducatif. D'après les termes de l'Agenda 2030, les pays sont tenus d'« assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Quant aux programmes scolaires, il s'agit de sensibiliser les jeunes - et aussi les adultes - à la complexité des enjeux de notre société, de les inciter à changer leurs comportements en faveur d'un avenir durable et d'agir en citoyens responsables pour les générations présentes et futures.

La politique de l'Education au sens large sera développée dans un esprit de continuité pour permettre la réalisation cohérente des réformes amorcées. Cette démarche impliquera, outre une évaluation régulière et une mise à jour de textes législatifs, une mise à disposition de ressources nécessaires et suffisantes dans les domaines du personnel qualifié, des finances et des infrastructures.

En parallèle, une série de projets viendront s'ajouter à la mise en œuvre de ces réformes afin de compléter la mise en place des nouvelles initiatives dans les secteurs de l'enseignement fondamental et secondaire, de la formation professionnelle, de la

formation des adultes, des politiques de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à l'enfance et à la famille.

La politique qui sera poursuivie se résumera à cinq grands principes :

a. Le développement dans la continuité pour assurer la qualité des réformes entamées

Une priorité sera accordée à la transposition, à l'évaluation et à l'évolution des réformes entamées lors de la dernière période législative. Il faudra veiller à leur consacrer le temps nécessaire pour que les effets escomptés puissent se manifester.

b. L'enfant au centre des préoccupations

Le système éducatif luxembourgeois restera fondé sur les principes de l'éducation formelle et de l'éducation non-formelle. Celui-ci réunit l'ensemble des domaines visant à développer les capacités des enfants et jeunes et à renforcer les différentes mesures de soutien pédagogique et social.

c. Des écoles différentes adaptées à des talents différents

Pour permettre à tous les élèves de développer pleinement leurs capacités personnelles et leurs talents, il y a lieu de continuer à diversifier l'offre scolaire. Ce processus ayant été entamé lors de la dernière période législative, il sera poursuivi au cours de cette législature.

d. Confiance et autonomie

Afin de permettre au système éducatif de progresser de façon significative, il est indispensable de tenir compte des spécificités du pays. Dans le respect des objectifs généraux de qualité à atteindre, les écoles seront encouragées à développer des approches et concepts fondés sur l'évolution et la diversité de notre société. Le partenariat avec les directions de région et des lycées, voire les professionnels de l'éducation se fera dans un climat de confiance mutuelle et par le biais d'une concertation soutenue.

e. Innovation et modernisation

La force innovatrice du système éducatif se répercute notamment sur les domaines des nouveaux médias et du numérique, de l'entrepreneuriat et du développement durable. Les nouvelles technologies et les nouveaux médias peuvent ainsi être considérés à la fois comme outil pédagogique et matière à enseigner. Pour permettre au système éducatif de rester en phase avec le développement de la technologie numérique, des actions et projets s'adressant à la population scolaire seront lancés dans tous les domaines innovateurs.

Pour réussir à développer ses multiples initiatives au bénéfice de son public-cible - les enfants et les jeunes - l'objectif d'établir un vaste consensus sociétal autour de l'éducation au sens large du terme sera poursuivi.

Une nouvelle gouvernance pour l'Education nationale

La politique éducative est une matière qui n'appartient pas uniquement au ministre ayant l'éducation dans ses attributions. Il s'agit plutôt de relever le débat sur l'éducation en associant des représentants des professionnels de l'éducation, de la société civile, des élèves et des parents d'élèves, des partenaires sociaux, du monde politique et économique, de l'observatoire de la qualité scolaire, ainsi que le médiateur scolaire, afin d'élaborer une démarche collective qui responsabilise toutes les parties prenantes. C'est la raison pour laquelle l'idée du « Bildungsdësch » sera développée et concrétisée.

Dès lors, les membres du « Bildungsdësch » auront à traiter des sujets d'une importance fondamentale et à portée nationale comme les maintes questions liées à la formation initiale des instituteurs/trices à l'Université du Luxembourg et au recrutement de personnel à moyen et long terme. Dans ce contexte, il faudra redéfinir le profil de l'enseignant sur la base des compétences nécessaires et des critères de qualité à assurer en fonction de l'évolution.

La modernisation des programmes scolaires et l'intégration de thématiques transversales comme par exemple l'éducation au développement durable, l'éducation aux médias, l'éducation financière et l'égalité des chances seront discutées au sein du Conseil national des programmes.

La formation des professionnels de l'éducation

En matière d'orientations futures des formations des professions socio-éducatives et des professions de la santé, les référentiels de compétences pour les différents niveaux de formation seront arrêtés.

Une nouvelle qualification de niveau diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) dans le domaine de l'éducation non-formelle sera mise en place.

L'offre de formations continues pour les agents éducatifs de l'éducation non-formelle sera améliorée tant au niveau de la qualité que de la quantité. Une cellule « assurance de la qualité de la formation continue » sera mise en place à cette fin. Il est en outre prévu de mettre en place des agences de formation continue accréditées qui proposeront aux professionnels une offre de formations de haut niveau.

Des pourparlers visant à augmenter les effectifs d'étudiants admis aux études de bachelor en sciences de l'éducation à l'Université du Luxembourg seront entamés. Celle-ci

deviendra l'acteur privilégié pour la formation initiale des enseignants de l'enseignement fondamental. En outre, l'impact sur le Luxembourg de la réforme belge en matière de formation des enseignants sera analysée.

Par ailleurs, des pourparlers seront entamés avec l'Université du Luxembourg afin d'organiser de nouvelles formations du niveau master en matière de pédagogie spécialisée (« Sonderpädagogik »), de gestion des écoles et de la digitalisation en éducation (« Educational Technologies »).

Certaines formations continues dispensées par l'Université du Luxembourg dans le cadre de l'Institut de formation de l'Education nationale (IFEN) seront reconnues par des points attribués selon le Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (points ECTS). Ceux-ci pourront être comptabilisés en vue de l'obtention d'un diplôme universitaire. Dans la perspective du renforcement des liens entre l'Université et l'IFEN et de la décentralisation des activités de l'IFEN, un deuxième ancrage de l'IFEN est prévu à Esch-Belval.

Le stage d'insertion professionnelle sera adapté dans la visée des accords trouvés entre le Gouvernement et la Confédération générale de la Fonction publique (CGFP) au niveau de la fonction publique, ainsi qu'entre le Syndicat national des enseignants (SNE) et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour l'enseignement fondamental. Le stage sera aligné davantage sur les expériences, connaissances et compétences professionnelles acquises pendant le cursus de la formation initiale des futurs enseignants. La première année du stage sera dédiée à l'accomplissement de la période probatoire et aux éléments certificatifs et sera suivi d'une phase formative. Des dispenses et des réductions de stage pour la phase formative pourront être attribuées en fonction de la formation et des expériences professionnelles du stagiaire.

Une évaluation de l'IFEN et de ses programmes sera mise en œuvre.

Extension de la démarche qualité dans l'éducation non-formelle

Le mode de financement de l'accueil des enfants, actuellement réglé par le système des chèques-service accueil (CSA) sera analysé. L'opportunité de son remplacement par un financement moins complexe et plus performant sera étudiée. Une nouvelle formule déterminant la participation financière des parents au coût de l'accueil de leur enfant, en fonction de leurs revenus, sera élaborée pour garantir que la subvention de l'Etat bénéficiera réellement aux parents.

En plus d'une réforme du système des chèques-service accueil (CSA), la gratuité de l'accueil et de l'encadrement des élèves du fondamental dans les maisons relais pendant les semaines scolaires sera également introduite.

Les activités de l'observatoire de l'enfance et de la jeunesse seront développées. Il aura pour mission principale d'organiser des études sur les thèmes de l'enfance et de la jeunesse afin de rendre disponible la connaissance garantissant la cohérence de la politique de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le Conseil scientifique comptant des experts nationaux et internationaux en matière du développement et de l'apprentissage des langues sera institutionnalisé. Celui-ci avait été introduit lors du lancement du projet plurilingue pour accompagner l'aspect scientifique de sa mise en œuvre. Il évaluera la mise en œuvre du programme de l'éducation plurilingue au niveau de la petite enfance et l'ensemble des dispositifs en faveur du développement langagier.

Pour augmenter la qualité de la prise en charge de la petite enfance, des ressources seront mises à disposition pour favoriser l'amélioration et l'innovation des pratiques éducatives. La « démarche qualité » et la mise en place des mesures définies par le cadre de référence national de l'éducation non formelle seront poursuivies. Sur le modèle du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) en matière d'éducation formelle, le Service national de la jeunesse (SNJ) sera restructuré afin de créer un département indépendant et spécialement dédié à l'innovation et au développement de la qualité dans le secteur de l'éducation non-formelle. En outre, le nombre d'agents régionaux du SNJ sera augmenté pour garantir le suivi de la pratique éducative dans les structures.

Parallèlement à l'extension de la démarche qualité dans l'éducation non-formelle, la mixité d'offres d'accueil de qualité (crèches, mini-crèches, assistants parentaux) sera également favorisée. Afin de répondre davantage aux besoins des parents travaillant pendant des horaires irréguliers, une flexibilisation des heures d'ouverture, ainsi que l'implantation de structures d'accueil dans des zones d'activités, seront également analysées.

Un organe national représentatif des parents dans le secteur de l'éducation non-formelle sera créé dans le but de renforcer la participation systématique des parents au processus de développement de la qualité dans les structures d'accueil et de créer un partenariat pour l'éducation.

Un portail similaire à « mentschoul.lu » sera créé pour le secteur non-formel pour donner un aperçu des structures d'accueil des enfants et de la petite enfance. Il renseignera sur les crèches et services d'éducation et d'accueil (SEA) situés à proximité du domicile des parents intéressés et fournira des informations utiles sur ces structures.

Coopération Ecole fondamentale et Services d'éducation et d'accueil (SEA) - nouveau statut pour les écoles à journée continue

Un cadre réglementaire flexible et clair, adapté aux spécificités des différentes écoles, sera créé et l'instrument du plan d'encadrement périscolaire (PEP) sera évalué. Dans l'intérêt des enfants et de leurs parents, il échet de favoriser la mise en réseau, la communication, les bonnes pratiques et le partenariat entre les professionnels de l'éducation formelle et non-formelle. Une nouvelle législation sur la construction d'établissements scolaires et d'établissements destinés à une utilisation commune entre les écoles et les SEA permettra aux communes d'élaborer de nouvelles constructions en coopération avec les professionnels de l'éducation. En outre, le fonctionnement des écoles à journée continue sera réglé par la voie législative.

Développement d'un cadre de référence et d'un dispositif de contrôle qualité pour le secteur de l'Aide à l'Enfance et à la Famille (AEF)

Le cadre de référence national de l'éducation non formelle (Bildungsrahmenplan), applicable dans les secteurs SEA et Jeunesse, servira de fondement pour développer un cadre de référence spécifique pour le secteur de l'aide à l'enfance et à la famille. Ce texte énoncera les principes de base pour garantir un accueil de qualité dans les structures d'éducation et d'accueil du secteur AEF, dont les défis sont autrement plus complexes en matière de prise en charge des enfants et des jeunes ayant vécu des situations de détresse. Un mécanisme de contrôle de la qualité sera institué dans ce secteur.

Soutien pour élèves en difficultés scolaires

Les écoles de l'enseignement fondamental seront amenées à développer un concept d'aide aux devoirs, avec la possibilité de recourir à des heures supplémentaires prestées volontairement. Dans ce contexte, une offre étendue d'aide aux devoirs par du personnel qualifié sera garantie. Pour des besoins de révision, du matériel fondé sur les cours en classe sera élaboré. Une plateforme digitale permettra aux parents et aux élèves de télécharger gratuitement des exercices en fonction des besoins personnels de l'élève et des matières à réviser en dehors des heures de classe.

Les cours d'appui à l'enseignement secondaire, organisés pendant les vacances d'été, seront professionnalisés et se tiendront à partir de la mi-août par des membres du personnel enseignant volontaires.

Pour les élèves ayant des compétences insuffisantes dans une langue, des colonies à l'étranger seront organisées sous forme de projets-pilotes. Ceci leur permettra d'apprendre cette langue par l'immersion et ils pourront se voir reconnaître leur effort en alternative au travail de vacances.

Travail socio-éducatif et préventif dans les lycées

La généralisation d'équipes socio-éducatives dans tous les lycées sera développée dans l'esprit d'une « whole school approach » selon laquelle le climat scolaire et le bien-être des élèves et du personnel sont au centre des préoccupations. Chaque lycée sera donc doté d'un service socio-éducatif qui a pour mission principale de développer des projets socio-éducatifs par l'offre d'activités périscolaires. Une attention particulière sera consacrée à l'accompagnement des phases de transition des élèves après le passage de l'enseignement fondamental vers le secondaire, après un changement d'établissement ou lors de la procédure d'orientation des élèves vers une section ou une formation de leur choix.

Le système actuel des heures de surveillance sera adapté dans l'optique d'éviter les heures perdues en les remplaçant par des activités assurées par les équipes socio-éducatives et issues de programmes pédagogiques (entre autres de l'éducation à la citoyenneté, du développement durable ou encore de l'orientation).

Le Service national de la jeunesse identifiera des espaces de réunion et de travail pour des groupes informels de jeunes à l'instar des locaux de réunions utilisés actuellement au Forum Geesseknäppchen.

Modernisation des offres de la formation professionnelle

De nouvelles initiatives seront élaborées en partenariat avec les Chambres professionnelles en vue de valoriser la formation professionnelle.

Dans ce domaine, deux priorités se présentent au niveau du travail curriculaire :

- l'introduction des compétences préparant à la digitalisation des métiers et des formations ;
- l'adaptation des formations et des supports des cours à la réalité multilingue du pays.

En outre, il est prévu d'adapter les contenus des modules préparatoires aux différentes formations ouvrant la voie à des études supérieures. De nouvelles formations seront élaborées qui sont en lien avec la digitalisation des métiers, comme le commerce en ligne par exemple.

Le matériel didactique pour l'enseignement professionnel et général sera graduellement modernisé, digitalisé par le SCRIPT et adapté au contexte luxembourgeois. De nouvelles formations de certificat de capacité professionnelle (CCP) seront développées.

Un double diplôme sera introduit au niveau de la classe de fin d'études secondaires. Ainsi, les élèves auront la possibilité de passer leur baccalauréat en même temps qu'ils pourront

obtenir un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP). La possibilité de la création d'un bac professionnel sera analysée.

Les formations concomitantes seront davantage développées, combinant formation à l'école et en entreprise. Des pistes seront poursuivies pour créer des possibilités d'obtenir un « brevet de technicien supérieur (BTS) dual », qui correspond de plus en plus aux profils recherchés par les entreprises en matière de qualifications techniques et de professions de la production.

Les démarches visant à qualifier plus de personnes en cours d'emploi par la formation continue et les certifications partielles, la validation des acquis de l'expérience seront facilitées.

Dans le but de stimuler l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat, un accès gratuit aux brevets de maîtrise sera introduit.

Life Long Learning

Les offres de formation du « Life Long Learning » et la formation des adultes seront développées en étroite collaboration avec les intervenants comme les chambres professionnelles, le Ministère ayant le travail et l'emploi dans ses attributions et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM). Des efforts de coordination seront entamés pour permettre d'augmenter la qualité des formations, de tenir compte de la flexibilisation des parcours et de garantir la transparence au niveau des certifications. Une analyse approfondie de la qualité de l'offre en formation ainsi que du partage des rôles entre les différents acteurs de la qualification et de la requalification des jeunes et adultes sera menée.

La possibilité de reconnaître des attestations émises par les Chambres professionnelles ou des centres de compétences professionnels sera assurée afin de les rendre comptabilisables en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un brevet étatique.

Le concept d'une plateforme commune « skills bank » des acteurs de la formation initiale, de l'insertion professionnelle, de la formation continue et de la requalification sera élaborée, afin de profiter pleinement des compétences respectives des différents acteurs. Ceci devra se faire en étroite collaboration avec l'Université du Luxembourg.

L'offre en formations pour adultes, organisée par le ministère ayant l'éducation dans ses attributions, sera développée prioritairement dans le domaine de l'apprentissage de la langue luxembourgeoise et des compétences digitales. Dans l'organisation de la formation des adultes, les infrastructures existantes des lycées seront davantage prises en compte.

Les expériences et le savoir-faire de l'Université du Luxembourg dans le domaine du « e-learning » seront pris en compte dans l'élaboration de nouvelles offres en ligne. Les

concepts et pratiques développés dans le cadre du « Learning Center » de l'Université du Luxembourg seront repris par la formation des adultes et reproduits dans d'autres régions du pays.

Diversification des offres scolaires

L'offre de classes internationales et européennes publiques sera étendue, notamment au centre du pays. Une école européenne agréée sera établie sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

Au sud du pays, il est prévu un nouveau « lycée pilote » dans le but de dynamiser l'offre scolaire à travers un éventail de concepts pédagogiques innovants.

Une loi sur l'enseignement à domicile sera élaborée, tout comme une réforme de l'enseignement à distance et de l'eBac. Pour l'enseignement secondaire classique, des cours à distance seront développés sur le portail eBac.

La loi sur l'enseignement privé sera réformée pour apporter des précisions sur les relations entre l'Etat et le secteur privé et leurs responsabilités respectives. Une procédure pour évaluer l'opportunité de la création de toute nouvelle école privée sera élaborée. Il est veillé à ce que la mixité sociale soit assurée dans ces établissements.

A l'instar du Lycée germano-luxembourgeois de Schengen à Perl, la création de nouveaux partenariats scolaires dans la région transfrontalière du Luxembourg sera encouragée.

Création de centres familiaux

A l'heure actuelle, l'offre des SEA se limite aux activités de l'éducation non-formelle des enfants. Ce concept sera élargi pour ouvrir ces structures aux parents et privilégier les contacts et les échanges entre les professionnels et les parents. Les SEA deviendront de véritables centres familiaux locaux qui permettront aux parents d'accéder aux ressources nécessaires à l'accomplissement de leur rôle. Avec le soutien financier de l'Etat, les attributions des SEA seront étendues pour favoriser la création d'espaces destinés à accueillir les parents et de leur fournir les informations et les mesures de soutien nécessaires pour l'accomplissement de leur mission de parents.

Projet d'intégration « parents de quartier »

Un projet-pilote de « parents de quartier » (« Stadtteilertern ») sera lancé pour promouvoir l'intégration des populations étrangères au Luxembourg. Ils auront une fonction de multiplicateurs dans la mesure où ils fournissent des informations autour de sujets comme l'éducation, la formation ou la santé, en particulier à des familles issues de

l'immigration dont les enfants ne sont pas inscrits dans une structure d'éducation et d'accueil.

Mise en place de navettes « clubs enfants »

En collaboration avec les communes, la mise en place d'un service de navettes « clubs enfants » (« Kindervereinsbus ») qui permettra de renforcer les liens avec la vie associative locale et de promouvoir des activités périscolaires sera encouragée. Ces navettes assureront le transport des enfants des SEA vers des centres sportifs ou culturels qui organisent des activités extrascolaires. Ce nouveau service permettra une mise en réseau accrue des acteurs locaux, de décharger les parents dans la gestion quotidienne de l'emploi du temps de leurs enfants, de promouvoir le développement des talents des enfants et de renforcer la vie associative et la cohésion sociale au niveau des communes.

Extension du projet « Bewegte Schule – clever move »

Dans le contexte de la promotion des initiatives favorisant le développement de la motricité des enfants, le projet « Bewegte Schule – clever move » dans l'enseignement fondamental et dans les SEA sera élargi. Le concept pour la promotion du sport chez les jeunes enfants (0-12 ans) sera également mis en œuvre.

Promouvoir les compétences linguistiques

Afin de favoriser des situations de communication intenses au sein des familles comme la lecture d'un livre avec l'enfant, des publications pour enfants seront mises à la disposition des parents à travers les librairies et les bibliothèques. L'objectif est d'encourager le développement cognitif et langagier des enfants à travers un contact précoce avec les livres, tout en stimulant l'envie de lire.

L'apprentissage du français se fera dans la cohérence et la continuité. Au cycle 1 et au cycle 2 de l'enseignement fondamental, l'apprentissage de la langue française continuera à être développé de manière ludique avec l'accent sur la communication et l'expression orale. La langue écrite est ensuite introduite à partir du cycle 3, puis consolidée et perfectionnée à l'enseignement secondaire. Le matériel didactique sera complètement modernisé, restructuré et adapté aux nouveaux manuels du secondaire classique et général. Le processus de refonte de l'enseignement du français sera poursuivi pour les cycles 3 et 4, ainsi que pour le cycle inférieur de l'enseignement secondaire général.

Dans l'enseignement secondaire, l'utilisation des langues véhiculaires fera l'objet d'une analyse de la part de l'observatoire de la qualité scolaire et de nouvelles pistes seront éventuellement poursuivies après l'évaluation de projets-pilote comme celui des mathématiques en allemand. De nouveaux projets-pilote seront lancés, misant sur un système d'utilisation simultanée du français et de l'allemand dans les cours de sciences

naturelles et sociales à partir de la classe de 7^e. L'offre en sections francophones de l'enseignement secondaire général (ESG) sera élargie.

L'initiation à l'anglais dès la classe de 7^e fera l'objet d'une analyse après évaluation des projets-pilote « Anglais à partir de la 7^e » au Lënster Lycée et à l'École privée Fieldgen.

Promouvoir la langue luxembourgeoise

Les mesures définies par le plan d'action lié à la « Stratégie pour promouvoir la langue luxembourgeoise » seront mises en place. La réalisation de ce plan est soumise tous les cinq ans à une évaluation, dont les résultats pourront aboutir à des adaptations.

Le Centre pour la langue luxembourgeoise développera des activités autour de la langue et du patrimoine luxembourgeois.

La langue et la culture luxembourgeoise seront renforcées à l'école fondamentale et au lycée avec l'élaboration de matériels didactiques adéquats. Chaque élève des classes supérieures aura la possibilité de suivre des cours facultatifs en matière d'expression écrite du luxembourgeois et d'histoire culturelle du pays.

L'apprentissage de la langue luxembourgeoise sera introduit de manière systématique dans les écoles internationales privées.

Des outils adéquats seront développés pour apprendre le luxembourgeois (langage simple, communication augmentative et améliorée – CAA) pour les élèves à besoins éducatifs spécifiques.

La place de la langue luxembourgeoise au niveau de l'Union européenne (UE) sera renforcée. Des négociations seront menées avec les partenaires européens pour élaborer une règle administrative sur l'utilisation du luxembourgeois.

La possibilité de faire entrer la langue luxembourgeoise dans le monde virtuel des assistants vocaux et des correcteurs en ligne sera étudiée.

Alors que de nouveaux mots apparaissent et finissent par intégrer le vocabulaire courant, d'autres sont démodés. Sur la base d'initiatives existantes, les mots et expressions luxembourgeois tombés en désuétude seront recensés et documentés dans un dictionnaire.

Développement d'un dispositif national du e-learning

La volonté de positionner le Luxembourg comme nation innovante et pionnière sur le plan numérique a été articulée très clairement à travers des initiatives politiques comme

« Digital Lëtzebuerg », « Digital4Education » et l'étude « Rifkin ». Afin de pouvoir renforcer ce rôle, une stratégie nationale du « e-learning » sera développée. Des ressources conséquentes seront déployées dans les infrastructures de production et de diffusion des programmes et matériels didactiques digitaux qui serviront de base pour le « e-learning ».

Le développement des compétences digitales à l'Enseignement fondamental

A l'instar des efforts d'accompagnement des écoles et des interventions sur place des instituteurs spécialisés en développement scolaire, la fonction de l'instituteur spécialisé en compétences numériques (ICN) sera créée au niveau du SCRIPT pour développer les compétences digitales de tous les élèves.

Pour amener l'enfant de façon ludique vers un apprentissage des principes de base du codage, des modules et des matériels pédagogiques seront élaborés qui seront progressivement intégrés dans les cours de mathématiques, d'éveil aux sciences et de sciences naturelles.

Du point de vue de l'enseignement transversal, le développement de la pensée informatique sera favorisé.

La digitalisation des bilans

La digitalisation des bilans sera généralisée pour les rendre plus accessibles et compréhensibles. Cependant, il sera veillé à ce que cette numérisation ne se fasse pas au détriment des contacts réguliers entre enseignants et parents.

La généralisation de la section I et des appareils numériques à l'Enseignement secondaire

La section I (informatique et communication) sera ouverte à tous les établissements de l'Enseignement secondaire.

La généralisation des tablettes et laptops en classe (projet « one2one ») sera développée pour que chaque élève puisse bénéficier d'un matériel adéquat. Les élèves seront ainsi encouragés à développer leurs compétences digitales, notamment par l'utilisation transversale des nouvelles technologies.

Le développement des compétences en matière de sciences naturelles et de technologies

Les différentes initiatives qui valorisent les disciplines STEM (sciences, technology, engineering and mathematics) seront soutenues, tant au niveau de l'éducation formelle que non-formelle. En parallèle, l'extension du Luxembourg Science Center sera entamée pour encourager l'orientation des jeunes vers des formations et des professions technologiques et scientifiques et promouvoir la culture scientifique en général. Le développement de cet espace de découverte scientifique permettra à terme un rayonnement au-delà des frontières luxembourgeoises. Dans ce contexte, le statut juridique du porteur de projet sera revu.

Thèmes transversaux

Outre l'enseignement disciplinaire, la transmission de compétences et de savoir-faire qui ont une nature particulièrement transversale sera également favorisée à tous les niveaux d'enseignement. Il s'agit entre autres des thèmes pédagogiques suivants, dont l'importance et le nombre ne cessent d'augmenter dans les années à venir.

Education aux médias

Dans un monde complexe, où les flux d'informations sont surabondants et instantanés, l'analyse critique des médias est devenue indispensable. Afin d'assurer que les élèves deviennent des citoyens responsables et éclairés dans ce domaine, la compréhension et l'usage raisonné des nouveaux médias sera favorisé à tous les niveaux d'enseignement.

Par ailleurs, le SNJ étendra son offre de programmes innovants dans le domaine de l'éducation à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (sensibilisation, analyse critique des contenus, développement de la créativité des jeunes dans ce domaine). Les programmes BEE SECURE et BEE CREATIVE seront développés et étendus à d'autres publics-cibles que les seuls élèves des classes scolaires.

Education au développement durable

L'éducation au développement durable sera davantage favorisée à la fois dans l'éducation non-formelle que dans l'éducation formelle avec une approche transversale et un accent particulier sur l'éducation alimentaire. L'éducation au développement durable fera partie des formations de base et des formations continues des professionnels œuvrant dans les champs d'application Education, Enfance, Jeunesse.

Education à la culture et à la créativité

Au fil de la dernière période législative, le SCRIPT a entamé une multitude de projets pour

rapprocher les milieux culturel et scolaire, comme la plateforme Kulturama. Des actions de rapprochement et de collaboration avec le monde de la culture seront lancées également au niveau de l'éducation non-formelle.

Education affective et sexuelle

L'éducation sexuelle et affective sera favorisée comme thème transversal à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation professionnelle. Il est notamment prévu d'informer et de sensibiliser tous les enfants et les jeunes, en fonction de leur âge, sur les sujets concernant la sexualité.

Education à la citoyenneté

En matière d'éducation à la citoyenneté luxembourgeoise et européenne et de participation politique des jeunes, des synergies seront créées entre les professionnels de l'éducation et d'autres institutions et acteurs engagés sur ce terrain comme la Fondation « Zentrum für politisch Bildung ».

Education à l'égalité

Il sera veillé à favoriser la mixité et l'égalité des genres, ainsi qu'à prévenir les comportements sexistes et harcèlements sexuels. L'éducation à l'égalité des genres sera intégrée dans l'ensemble des différents ordres d'enseignement et de formation afin de toucher tous les acteurs concernés.

Education financière

Afin de sensibiliser la population, y compris les plus jeunes, à une gestion responsable de leurs avoirs financiers, l'éducation financière sera encouragée. Il s'agira notamment de transmettre aux élèves un ensemble des connaissances et de savoir-faire qui leur permettra de mieux gérer leur argent et d'améliorer leur connaissance des concepts et risques financiers.

La gestion des écoles

Pour mieux répondre à leurs missions, les quinze directions de région de l'enseignement fondamental seront renforcées en personnel administratif.

Les échanges avec les collègues des directeurs seront renforcés autour de la politique éducative et du développement de la qualité scolaire.

Pour faciliter le développement d'une culture de la communication à laquelle participent tous les membres de la communauté scolaire, des plates-formes d'échanges réguliers

seront instituées entre les directions de région, les enseignants, le personnel des SEA, les parents et les élèves.

Pour favoriser la simplification administrative des procédures entre les directions et les écoles, un groupe de pilotage sera créé, regroupant des représentants des enseignants, des directeurs et du ministère, qui aura pour mission d'analyser le bien-fondé des différentes démarches et de veiller à la numérisation et à l'accélération des processus applicables. L'objectif est de réduire progressivement la charge administrative des enseignants et des directions d'écoles.

Des formations spécialisées seront élaborées pour professionnaliser tous les membres des directions. Dans ce contexte, les formations pour les fonctions cadres seront multipliées.

Des questions de responsabilité et de compétences seront clarifiées en matière d'organisation scolaire. Les procédures de répartition des classes et d'occupation des postes entre les titulaires feront l'objet d'une reconsidération. À cette fin, le rôle des directions et des communes fera partie des sujets qui seront discutés dans le cadre du « Bildungsdësch ».

Le système de détermination et de répartition du contingent vers les écoles sera analysé. Des ressources supplémentaires seront attribuées aux écoles afin de tenir compte de la réalisation de projets scolaires spécifiques.

La fonction du président d'école sera valorisée. L'envergure des missions et la rémunération des présidents sera analysée et adaptée le cas échéant. Des formations spécialisées seront proposées pour mieux répondre aux questions et aux défis qui se posent, notamment dans la gestion des écoles.

Des initiatives seront lancées pour institutionnaliser les échanges entre les présidents d'école, les directions et le ministère.

Au niveau de l'enseignement secondaire, les directions seront renforcées et professionnalisées. Des directeurs administratifs, disposant de formations différentes des directeurs enseignants, viendront appuyer les équipes des directions existantes.

La possibilité d'un aménagement des horaires scolaires sera évaluée. Le transport scolaire sera organisé en fonction des objectifs de la politique de mobilité sans pour autant primer sur les aspects pédagogiques et l'organisation journalière des jeunes.

Une base légale sera élaborée pour l'administration de Restopolis.

Le fonctionnement en cycles et les méthodes d'évaluation

Dans l'enseignement fondamental, l'organisation en cycles scolaires, le fonctionnement des équipes de cycle et le travail en cycle seront évalués par l'observatoire de la qualité scolaire.

Les différentes méthodes d'évaluation de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire seront analysées dans l'optique d'harmoniser les principes de base. Le but est de les rendre compréhensibles pour toutes les parties concernées afin qu'ils puissent prendre sciemment une décision sur la promotion et l'orientation de l'élève. Un aspect important de l'évaluation est d'éviter de démotiver l'élève par une « culture négative » de l'erreur.

Afin de favoriser la transition entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, il sera veillé à la cohérence des programmes respectifs.

L'inclusion des enfants et des jeunes

La politique d'inclusion de l'éducation nationale se fera dans le respect des engagements pris par la ratification de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes en situation de handicap. Une procédure interne concernant une démarche qualité sera mise en place et un conseil scientifique sera mandaté pour accompagner tout le processus.

Le dispositif de l'inclusion dans les SEA sera analysé et, le cas échéant, amélioré.

Outre le renforcement des équipes socio-éducatives dans les lycées, les missions du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS) et des Services Psycho-social et d'Accompagnement Scolaires (SePAS) seront adaptées de sorte qu'ils puissent davantage se consacrer à l'accompagnement psycho-social des élèves. Leurs actions seront mises en ligne avec le dispositif de prise en charge national des centres de compétence spécialisés.

La collaboration entre les lycées et le secteur de l'aide à l'enfance et à la famille sera promu à travers des projets pilotes.

Les ressources des centres de compétence seront adaptées afin de pouvoir prendre en charge également les élèves à besoins spécifiques de l'enseignement secondaire. Une cohérence de la prise en charge avec l'enseignement fondamental devra être assurée. A l'instar du dispositif régional d'aide au niveau de l'enseignement fondamental, des équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) seront développées au niveau des lycées.

Les missions de la commission d'aménagements raisonnables (CAR) seront revues. La CAR collaborera étroitement avec les centres de compétences.

Au niveau de la formation professionnelle, il est envisagé de créer un statut d'« apprenti-handicapé » pour permettre à des jeunes à besoins spécifiques d'obtenir une certification menant à des débouchés sur le marché du travail.

Dans le secteur de l'aide à l'enfance et à la famille, l'offre de places en structures d'accueil et de prise en charge ambulatoire sera développée. De nouveaux centres socio-thérapeutiques (CST) seront créés pour aider les enfants par une prise en charge socio-éducative intensive en dehors du milieu scolaire tout en visant à terme leur réintégration dans leur école. Une scolarisation des enfants par des enseignants sera assurée tout au long de la prise en charge par les CST.

Dans le domaine de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, l'offre extrahospitalière en matière de pédopsychiatrie sera développée.

L'offre de prise en charge stationnaire du Centre socio-éducatif de l'Etat sera diversifiée pour répondre aux besoins et aux différents profils et problématiques des jeunes placés. En outre, l'implantation de groupes de vie sur d'autres sites que Dreiborn et Schrassig sera soutenue. L'offre scolaire fera l'objet d'une analyse et d'adaptations. De plus, une offre d'aide ambulatoire sera élaborée pour éviter des placements et augmenter les chances de réinsertion des jeunes après leur prise en charge. Le fonctionnement de l'unité de sécurité, ouverte depuis 2017, fera l'objet d'une évaluation scientifique.

La prévention du décrochage scolaire et les mesures de réintégration

Au cours des dernières années, des efforts importants ont été réalisés pour mieux soutenir les jeunes en difficulté. De nouvelles structures ont vu le jour dont la Maison de l'orientation, les antennes locales pour jeunes, les services socio-éducatifs et les cellules d'orientation dans les lycées. Leurs actions seront consolidées et leur coordination sera développée. Le pilotage de la garantie pour la jeunesse, qui offre un contexte pour une approche cohérente et concertée, sera renforcé. Chaque école continuera à mettre en œuvre la démarche anti-décrochage définie par son plan de développement scolaire.

En matière de soutien à la réintégration des jeunes qui ont été en situation de décrochage, de nouveaux projets de la formation professionnelle viseront à les rendre aptes à suivre un apprentissage. Au cours d'une prise en charge socio-éducative, les jeunes décrocheurs seront formés et accompagnés sur la voie d'un apprentissage pour rejoindre le premier marché du travail.

Afin de mieux répondre à son engagement de garantir une éducation à chaque jeune jusqu'à sa majorité, l'offre de formations sera progressivement augmentée.

Les antennes locales pour jeunes ont pour mission d'accompagner les jeunes décrocheurs et jeunes « NEET » (Not in Education, Employment or Training) et de leur proposer des alternatives à l'inactivité, comme des ateliers pratiques, des services volontaires ou des parcours de formation. Pour garantir la proximité et le lien direct avec les jeunes, le réseau des antennes locales sera développé parallèlement à l'ouverture de nouveaux lycées. Leur champ d'action sera en outre étendu au-delà des seuls établissements scolaires à régime préparatoire. L'offre de parcours de formation, qui a comme objectif de préparer les jeunes à un retour à l'école ou à la formation professionnelle, sera développée. La coordination des antennes locales pour jeunes avec les autres services travaillant avec le même public-cible sera intensifiée.

Organisations dans le domaine de la jeunesse

L'engagement bénévole des organisations œuvrant dans l'intérêt de la jeunesse sera valorisé et honoré. Un dialogue structuré avec les porte-paroles des jeunes (organisations d'étudiants, conférence nationale des élèves - CNEL, confédération générale de la jeunesse du Luxembourg - CGJL, Parlement des jeunes) sera promu et ils seront consultés lors de l'élaboration de projets de loi qui les concernent.

Internats et logements pour jeunes

De nouveaux internats seront implantés au centre et au sud du pays afin de développer l'offre et la répartition cohérente des internats au Luxembourg. Dans ce contexte, les tarifs des internats seront harmonisés. À l'instar du cadre de référence national de l'éducation non-formelle, un cadre de qualité pour le travail pédagogique des internats sera défini.

L'augmentation de l'offre en matière de logements pour jeunes et le développement de concepts de logements alternatifs et inclusifs abordables s'adressant spécifiquement aux jeunes seront visés. Une étroite collaboration avec le ministère ayant le logement dans ses attributions aura pour but de gérer l'ensemble des offres de logement mises à disposition par l'Etat.

Enseignement supérieur et recherche

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent des investissements dans l'avenir du pays, contribuant à la diversification et à la compétitivité de l'économie ainsi qu'à la cohésion sociale et à la préservation de l'environnement et qui permettent ainsi de répondre aux défis sociétaux qui se posent au Luxembourg.

Afin que les activités d'enseignement supérieur et de recherche puissent déployer au mieux leur potentiel :

- il sera souscrit pleinement au principe d'autonomie des organismes publics de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- l'importance de tous les domaines de recherche, et notamment des sciences sociales et humaines, sera reconnue pour comprendre et résoudre les défis de la société. La complexité des grands défis nécessite en effet des approches transdisciplinaires et interdisciplinaires impliquant tout l'éventail des sciences ;
- l'importance de couvrir l'entièreté de la chaîne d'innovation sera soulignée, de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, qui sont indissociables, interdépendantes et complémentaires.
- le recours conséquent aux organismes publics de l'enseignement supérieur et de la recherche par les institutions, établissements et administrations de l'Etat sera encouragé, notamment sous la forme de partenariats « public-public » afin de contribuer à une amélioration des politiques dans tous les domaines.

C'est dans cet ordre d'idées que l'action gouvernementale, de concert avec celle de tous les partenaires du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche au Luxembourg, s'inscrit résolument dans le concept de la société de la connaissance visant l'excellence et une visibilité internationale. Dans la lignée des objectifs définis dans le contexte de la stratégie Europe 2020 au niveau de l'Union européenne, les objectifs de porter à 66% le seuil de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population active âgée de 30 à 34 ans sera maintenu. Tout en veillant à maximiser l'efficacité des dépenses engagées et l'efficience de l'action déployée, les investissements publics dans la recherche et l'innovation, tant publics que privés, reflétés par les moyens budgétaires de l'Etat, seront portés à 1% du PIB. Les dépenses intérieures brutes de recherche dans le secteur public se situeront à 0,8% du PIB pour l'année 2023. Afin de maximiser l'impact des investissements, tant au niveau sociétal qu'économique, une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sera développée.

Au niveau de la gouvernance de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le secteur public, l'importance du principe consistant à lier une partie du financement supplémentaire à l'atteinte d'objectifs prédéfinis (« performance-based funding ») dans les conventions pluriannuelles sera renforcé et le principe des fonds complémentaires

(« matching funds ») sera introduit afin d'encourager les investissements privés dans les projets de recherche, entre autres dans la recherche sur les applications concrètes.

La gouvernance du système de l'enseignement supérieur et de la recherche se trouvera renforcée par la création d'un comité de coordination regroupant les organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cet organe contribuera à une meilleure coordination des organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche et de leurs activités dans les domaines prioritaires afin de renforcer la transparence dans l'affectation des moyens financiers et d'améliorer l'utilisation efficiente des deniers publics. Cette coordination renforcée aura comme but d'attirer davantage d'étudiants et de talents au Luxembourg et de conduire à des synergies substantielles entre les différents organismes. Par ailleurs, la mise en place de postes de professeurs conjoints entre deux organismes, de professeurs affiliés à l'Université, de même que l'organisation de formations doctorales conjointes ainsi que la création de groupes ou d'unités de recherche interinstitutionnelles, pourra être facilitée à travers cette coordination renforcée.

Dans le même ordre d'idées, la loi modifiée du 31 mai 1999 portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public, la loi du 3 décembre 2014 ayant pour objet l'organisation des centres de recherche publics et la loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg, seront réexaminées à la lumière des objectifs généraux énoncés dans le présent accord de coalition.

Soucieux de garantir et de promouvoir, tant sur le plan national que sur le plan européen et international, la renommée du système de l'enseignement supérieur luxembourgeois et la reconnaissance des diplômes nationaux d'enseignement supérieur, une démarche visant à doter le Luxembourg d'un cadre solide et cohérent en matière d'organisation et de gouvernance de l'enseignement supérieur, fondée sur les principes du processus de Bologne et en ligne avec les standards européens en matière d'assurance qualité tels que consignés dans les *European Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area* (ESG), sera adoptée. Dans cette optique, la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur sera revue. Il s'agira notamment d'optimiser la gouvernance des programmes d'études menant au brevet de technicien supérieur (BTS), de réviser les procédures d'accréditation et de monitoring des programmes de BTS ainsi que des institutions et des programmes d'enseignement supérieur étrangers sur le territoire luxembourgeois. Parallèlement, l'offre en formations et programmes d'études BTS sera élargie et diversifiée afin de répondre à la demande croissante en main d'œuvre qualifiée. Par ailleurs, le Luxembourg participera au projet de l'OCDE dénommé « Améliorer les performances des systèmes d'enseignement supérieur », qui implique la réalisation d'une étude du système d'enseignement supérieur luxembourgeois. Cette évaluation de l'OCDE nourrira les réflexions autour de l'élaboration d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, en visant notamment une meilleure cohérence entre l'enseignement supérieur et le marché du travail.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, mis en œuvre par les organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche, auront un double focus : l'excellence, mais aussi l'ancrage dans la société luxembourgeoise. La démarche de l'excellence sera favorisée par le recrutement de chercheurs et de professeurs de renommée, ainsi que par une évaluation externe régulière par des experts internationaux indépendants.

Afin de créer un environnement attractif et d'attirer un nombre suffisant de spécialistes au Luxembourg, les actions visant à accroître la mobilité internationale et intersectorielle seront renforcées. Ces actions seront basées pour les chercheurs et professeurs sur un processus de recrutement et d'appréciation transparent, ouvert et fondé sur le mérite. Dans ce contexte, la lutte contre la précarisation du statut de chercheur sera menée. A cette fin la situation professionnelle ainsi que sur les perspectives de carrière à long terme des chercheurs sera analysée. L'action gouvernementale visera en particulier une augmentation de la proportion de femmes aux postes de professeurs ordinaires auprès de l'Université du Luxembourg et dans les positions clés de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'Université et les centres de recherche publics concentreront leurs moyens financiers supplémentaires sur un nombre limité de domaines prioritaires ayant un fort potentiel socio-économique et contribuant à une visibilité internationale. Pour la prochaine période législative, les domaines de recherche prioritaires suivants ont été identifiés : les finances, notamment les finances vertes, les sciences de l'éducation, la biomédecine, les sciences et technologies de l'information et de la communication, les matériaux innovants, les sciences de l'environnement et la transition écologique et l'histoire contemporaine. Dans cet ordre d'idées, le fonds national de la recherche préparera une actualisation de la liste des priorités nationales de la recherche publique qui permettront un renforcement de la masse critique. La transdisciplinarité et l'interdisciplinarité des domaines de la recherche publique seront promues, permettant ainsi la convergence d'un certain nombre de domaines scientifiques.

Le développement des activités d'enseignement et de recherche dans le domaine de la médecine à l'Université sera soutenu afin de mettre en place un premier cycle d'études médicales, d'intégrer définitivement la formation spécifique en médecine générale dans l'Université et de développer des formations de spécialisation en médecine, notamment en oncologie et en neurologie.

Afin d'encourager les activités de recherche au sein des administrations et services gouvernementaux et afin de mieux les coordonner avec organismes de recherche par la mise à disposition de moyens budgétaires dédiés à cet effet, des programmes de collaboration public-public seront renforcés, notamment par l'intermédiaire du fonds national de la recherche.

Le ministère ayant la recherche dans ses attributions assurera une meilleure coordination de ces efforts.

La recherche sur alternatives expérimentales animales sera activement soutenue et il sera veillé à réduire au strict minimum les tests d'animaux dans la recherche scientifique grâce à la stratégie des trois R : Remplacer, Réduire, Raffiner.

Une définition large du concept de valorisation de la recherche, de l'impact scientifique, en passant par la mobilité intersectorielle des chercheurs et la valorisation économique et l'impact sur le développement des politiques, sera adoptée. Le renforcement de la valorisation des résultats de la recherche publique et des partenariats public-privé dans ces domaines de recherche prioritaires soutiendra la diversification économique dans les secteurs économiques prioritaires de l'automobile, des biotechnologies, des écotechnologies, des technologies spatiales, de l'information et de la communication et de la logistique.

Une politique de « science ouverte » pour les données et publications scientifiques sera définie. Une circulation accrue des connaissances scientifiques par « le libre accès » aux données scientifiques et aux publications résultant de la recherche financée par les moyens publics permettra de maximiser l'exploitation des résultats scientifiques.

En outre, un soutien renforcé sera accordé à la promotion de la culture scientifique et entrepreneuriale chez les jeunes et les échanges entre les chercheurs et la société civile.

Dans une approche visant une meilleure organisation et utilisation des infrastructures immobilières à disposition des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le développement du site Belval sera poursuivi et les planifications du centre sportif Belval et de deux bâtiments comprenant des laboratoires, l'un pour l'ingénierie de l'Université et l'autre pour la biomédecine et les sciences de la santé du Luxembourg Institute of Health et de l'Université, seront initiées. De même, la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance de l'Université du Luxembourg ainsi que l'Institut Max Planck Luxembourg seront implantés sur un site unique à Luxembourg-Kirchberg, situé sur l'actuel campus Kirchberg.

Même si la mobilité étudiante et la poursuite des études à l'étranger est encouragée et promue, notamment par le biais du dispositif d'aide financière de l'Etat pour études supérieures, la diversification de l'offre nationale de programmes d'études supérieures continuera également d'être soutenue, tout en veillant à optimiser la gestion financière de ces derniers. Ce développement devrait permettre de démocratiser l'enseignement supérieur et de le rendre plus inclusif, en tenant compte de la diversité de la population. L'Université devra pleinement faire usage des infrastructures situées à Belval et développer un concept cohérent d'apprentissage, centré sur l'étudiant et l'exploitation des bénéfices potentiels des technologies numériques.

Le développement d'une vie étudiante active au Luxembourg sera encouragée et les associations estudiantines seront consultées sur des questions politiques les concernant. En étroite coopération avec l'Université, les communes et les promoteurs publics, les

efforts en vue d'offrir davantage de logements aux étudiants ainsi qu'aux jeunes chercheurs seront intensifiés.

L'Université fera pleinement partie d'Esch 2022.

Un bilan de l'aide financière de l'Etat pour études supérieures sera effectué.

Misant sur le principe de l'apprentissage tout au long de la vie (« *lifelong learning* »), le développement des activités de formation continue et professionnelle relevant de l'enseignement supérieur sera soutenu, notamment par le biais du nouveau Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire GIE (*University of Luxembourg Competence Centre*).

Un renforcement de l'internationalisation de la recherche et de l'enseignement supérieur sera promu et une plus forte intégration des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'espace européen de la recherche et l'espace européen de l'enseignement supérieur sera visée par une participation accrue aux programmes bi- et multinationaux du fonds national de la recherche et en particulier aux programmes européens Erasmus+, Horizon 2020 et Horizon Europe. La coopération internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche sera encouragée et la promotion du site Belval au niveau international soutenue.

ANNEXE II : Nouvelles infrastructures dans le domaine de l'éducation

De nouvelles classes internationales et européennes publiques ouvriront leurs portes, notamment au centre du pays. Un nouveau campus scolaire sera implanté dans la région de la capitale. Le site du campus Geesseknäppchen sera réaménagé.

Au sud du pays, un deuxième lycée pilote verra le jour et la demande de création d'un deuxième établissement pour le Lycée privé Emile Metz sera soutenue.

En outre, de nouvelles infrastructures seront réalisées pour :

- le Lycée technique de Bonnevoie ;
- le Lycée Michel Lucius au Kirchberg (enseignement secondaire et classes internationales fondamentales) ;
- le Lycée technique du Centre au Ban de Gasperich (avec le centre propédeutique) ;
- le Lycée Guillaume Kroll à Esch ;
- l'École nationale pour adultes à Mamer ;
- le Nordstadlycée à Erpeldange ;
- le Lycée technique Agricole, pour lequel une nouvelle loi définira les missions à l'instar de la loi sur l'École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg ;
- le Sportlycée à Mamer ;
- l'École internationale Mondorf-les-Bains ;
- Lycée technique pour professions de Santé au Val Saint André ;
- l'École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg ;
- l'enseignement fondamental de l'école internationale à Clervaux et l'internat ;
- la rénovation du Lycée des Arts et Métiers ;
- la rénovation des Lycées Ecole de Commerce et de Gestion – School of Business and Management (ECG) et Aline Mayrisch au Geesseknäppchen ;
- la rénovation du Lycée technique d'Ettelbruck ;
- l'implantation d'une école européenne agréée sur le territoire de la Ville de Luxembourg ;
- la Maison de l'orientation sur le territoire de la Ville de Luxembourg ;
- l'implantation d'un nouveau « lycée pilote » dans le sud du pays.

A Walferdange, le site Edupôle sera développé pour devenir un véritable pôle pour le développement et la gouvernance scolaires. Il regroupera notamment les Collèges des directeurs, les Commissions nationales des programmes, l'Observatoire de la qualité scolaire et la Représentation nationale des parents.

Un deuxième site est prévu pour l'IFEN à Esch-Belval.

En ce qui concerne la planification des infrastructures des services étatiques et des organismes sociaux, familiaux et thérapeutiques (ASFT), un programme de construction sera élaboré (mise en conformité avec les normes de sécurité, nouvelles constructions, rénovations). Ce dernier tiendra compte des besoins actuels et spécifiques en la matière. Un inventaire de toutes les infrastructures ASFT existantes sera également dressé à cet effet.

Les infrastructures du Centre socio-éducatif de l'Etat seront adaptées aux standards actuels appliqués au domaine de l'Aide à l'enfance et à la jeunesse. De nouvelles unités de logement pour mineurs seront construites sur les sites de Dreibern et Schrassig. En outre, le l'implantation de groupes de vie sur d'autres sites sera soutenue.

* * *